



CHARTRE D'ENGAGEMENTS DES ASSOCIATIONS DE PATIENTS OBESES

Dans le cadre du Plan Obésité 2010-2013, le CHU de Montpellier a été reconnu par le Ministère de la Santé via l'ARS en tant que Centre Spécialisé de l'Obésité (CSO) pour l'ex-région Languedoc-Roussillon. Ses deux missions principales sont d'une part la prise en charge des obésités sévères et/ou multi-complicquées et d'autre part, l'organisation et la coordination des filières de soins en région.

OBJET DE LA CHARTE D'ENGAGEMENTS

La présente charte a pour but de définir les modalités de partenariat entre le CSO et les associations de patients obèses.

L'objectif est d'améliorer l'information relative au parcours de soins et à la prise en charge la plus pertinente possible des enfants et/ou des adultes atteints de surpoids ou d'obésité en vue de les soutenir pendant et après les soins.

LES ENGAGEMENTS DU CENTRE SPECIALISE DE L'OBESITE (MISSIONS DEFINIES PAR LE PLAN OBESITE ET L'INSTRUCTION DU 29 JUILLET 2011)

- ⇒ Organisation d'une information générale pertinente et accessible à destination des patients, de leurs proches et des associations de patients
- ⇒ Organisation de réunions d'information sur la chirurgie bariatrique, élaboration de brochures d'information
- ⇒ Organisation d'une Journée Régionale de l'Obésité, à laquelle seront conviés des représentants des associations de patients
- ⇒ Création de supports d'informations relatifs au parcours de soins
- ⇒ Création d'un site internet dédié à l'obésité comportant notamment un annuaire des professionnels impliqués dans la prise en charge de l'obésité
- ⇒ Diffusion des recommandations de bonnes pratiques de la Haute Autorité de Santé

LES ENGAGEMENTS DE L'ASSOCIATION DE PATIENTS

- ⇒ Contribuer à la mise en œuvre de la politique du CSO
- ⇒ Contribuer à la connaissance des bonnes pratiques de la Haute Autorité de Santé par les patients
- ⇒ Diffuser régulièrement des informations à ses adhérents assurant la promotion de saines habitudes alimentaires et la pratique régulière d'une activité physique
- ⇒ Dans le cas du recours à une chirurgie bariatrique, informer les patients que leur décision doit faire l'objet d'un recueil de consentement éclairé formalisé (bénéfices et risques) et accompagner les patients sur la compréhension du recueil de consentement éclairé aux soins chirurgicaux
- ⇒ Participer à la Journée Régionale annuelle de l'Obésité du CSO ou à une autre action de formation concernant l'obésité (réunion de formation, congrès, ...) au moins une fois par an
- ⇒ Créer un lien sur son propre site internet (si existant) renvoyant sur le site internet du CSO : www.chu-montpellier.fr/fr/cso
- ⇒ Accepter d'apparaître sur l'annuaire du site internet du CSO en tant que partenaire
- ⇒ Communiquer toute modification de coordonnées au CSO